



Résiliation bail de location d'appartement

Par **jean marc rannou**, le **19/07/2012 à 13:35**

Bonjour, après une lettre de résiliation de bail avec AR, nous espérons trouver un nouveau locataire qui prendrait notre place tout de suite, l'agence nous annonce que l'appartement sera mis en vente, qu'il ne faut plus chercher de locataire et que nous devons payer les loyers jusqu'à la fin du bail ! sont ils en droit de nous obliger à payer jusqu'à la fin du bail, alors que nous aurions pu trouver un remplaçant !

Par **cocotte1003**, le **19/07/2012 à 14:33**

Bonjour, oui vous devez effectuer votre préavis jusqu'au bout, cordialement